

51030 - Bilinguisme

Proposition d'approbation de la Convention multipartite avec l'Université de Strasbourg sur la formation à l'enseignement-apprentissage de l'allemand/alsacien et proposition d'attribution d'une subvention à l'association Sprochrenner.

CP/2020/239

Service chef de file :

J3-Collèges

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin, dans le cadre de sa stratégie Bilinguisme, soutient différents dispositifs dont le fonds commun « Langue et Culture régionales ». La stratégie prévoit aussi la mise en œuvre d'actions et le soutien de dynamiques en faveur de la promotion de la langue régionale d'Alsace.

Le fonds commun « Langue et Culture régionales » est abondé par les deux Départements alsaciens, la Région et le Rectorat de l'Académie de Strasbourg. Les ressources mobilisées par ces partenaires permettent de mettre en œuvre les actions prévues dans la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace pour la période 2018-2022, conclue le 5 décembre 2018.

Cette convention opérationnelle prévoit la conclusion d'une convention spécifique avec l'Université de Strasbourg qui s'engage à accroître et différencier l'offre de formation déjà existante d'enseignement-apprentissage de langues, dont les termes sont proposés à l'adoption de la Commission Permanente.

Il est par ailleurs proposé d'attribuer une subvention à l'association Sprochrenner pour l'organisation de la course pour la langue régionale, prévue initialement à la Pentecôte 2020 et reportée, en raison de la crise sanitaire, à la Pentecôte 2021.

Convention multipartite à conclure avec l'Université de Strasbourg sur la formation à l'enseignement-apprentissage de l'allemand/alsacien et en allemand/alsacien dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace

En vertu de l'article L. 1111-4 du CGCT, les compétences en matière de promotion des langues régionales sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

La stratégie Bilinguisme, adoptée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin le 22 octobre 2018 (délibération n° CD/2018/041), a pour objectif de créer des conditions encore plus favorables à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace dès le plus jeune âge. Cette politique vise, à la fois, à accompagner les enfants à devenir des citoyens ouverts à l'Autre et conscients de leur appartenance à l'espace du Rhin Supérieur au cœur de

l'Europe. Elle vise aussi à former des professionnels qui pourront intégrer un marché de l'emploi alsacien, transfrontalier et européen.

Cette stratégie se décline autour de quatre orientations :

- 1/ Intégrer la langue régionale d'Alsace sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune ;
- 2/ Multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan ;
- 3/ Développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier ;
- 4/ Valoriser et transmettre la langue et la culture régionales.

Le Département soutient en ce sens la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace par voie d'une convention opérationnelle conclue pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2022. Les termes de l'article 2 de cette convention prévoient la conclusion d'une convention avec l'Université de Strasbourg.

Jusqu'à présent, le partenariat avec l'Université de Strasbourg concernait uniquement l'Institut national supérieur de professorat et de l'éducation (Inspé) pour la formation des professeurs des écoles bilingues. Dans le projet de convention présenté à la Commission quadripartite du 6 juillet 2020 et qu'il est proposé d'approuver par le présent rapport, l'Université de Strasbourg s'engage à accroître et différencier l'offre de formation déjà existante d'enseignement-apprentissage de langues.

Cette convention précise les actions déjà proposées par l'Université de Strasbourg et l'Inspé d'une part, et d'autre part les actions que ces deux entités mettront en place en partenariat avec le Rectorat et les collectivités territoriales pour répondre aux objectifs fixés par la convention en termes de formation pour enseigner l'allemand et en allemand, mais aussi le dialecte et en dialecte.

Il s'agit notamment de renforcer les possibilités de poursuivre l'apprentissage de l'allemand, tout en maintenant les dispositifs existants : tous les enseignements de langue de spécialité proposés par la Faculté des Langues, mais aussi les enseignements de langues pour étudiants spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) venant d'autres composantes. L'Université s'engage à informer l'ensemble des étudiants de la nécessité de disposer d'une connaissance suffisante de la « langue régionale » pour exercer le métier de professeur des écoles en Alsace, d'une part, et des dispositifs de formation existants pour y parvenir, d'autre part.

Le fonds commun « Langue et culture régionales » permettra de soutenir ces efforts par la prise en charge, s'agissant de la formation initiale, de bourses pour les étudiants qui s'engagent dans la voie de l'enseignement bilingue et pour les lauréats du concours de professeurs des écoles ou encore de bourses pour des stages en pays germanophones pendant leur formation. Pour ce qui est de la formation continue, le fonds commun permettra de soutenir notamment la formation des contractuels bilingues et le diplôme universitaire visant à former les enseignants du second degré qui souhaitent enseigner leur discipline en langue allemande.

Il est proposé à la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin d'approuver le projet de convention multipartite sur la formation à l'enseignement-apprentissage de l'allemand/alsacien et en allemand/alsacien figurant en annexe au présent rapport, à conclure avec l'Université de Strasbourg et les autres signataires de la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace pour la période 2018-2022 : le Département du Haut-Rhin, la Région Grand Est, le Rectorat de l'Académie de Strasbourg ainsi que le GIP FCIP Alsace.

Association Sprochrenner

L'association Sprochrenner a été constituée en 2018. Sa vocation est de promouvoir les composantes linguistiques de la langue régionale d'Alsace, tant dans ses formes standard (Hochdeutsch) que dialectales, et ce, de part et d'autre du Rhin. L'association est membre de la Fédération Alsace Bilingue (FAB).

Son projet d'organiser une grande course de relais entre Bâle et Wissembourg, du samedi 30 mai au lundi 1^{er} juin 2020, au moment du week-end de la Pentecôte, a dû être reporté à 2021 en raison de la situation sanitaire.

Le contenu du projet reste inchangé : la course sera gratuite et ouverte à tous, et chacun sera libre de la parcourir à pied, à vélo, à trottinette ou à rollers.

Tout au long du parcours, l'association Sprochrenner valorisera, par de multiples activités, l'héritage culturel alsacien.

Le report de l'événement nécessite que l'association Sprochrenner y consacre des moyens supplémentaires en 2020 (organisation et promotion), notamment humains et particulièrement pour la relance et le suivi de bénévoles et partenaires potentiels ou encore l'intensification de l'attractivité de la course.

Compte tenu de l'engagement fort de la collectivité en matière de bilinguisme, il est proposé d'attribuer à l'association Sprochrenner une subvention de 3 000 € en 2020 afin qu'elle puisse mener à bien son projet.

La Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 3 septembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
29105	65-6574-312	77 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le projet de Convention pluripartite sur la formation à l'enseignement-apprentissage de l'allemand/alsacien et en allemand/alsacien à conclure avec l'Université de Strasbourg, le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, le Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP-FCIP Alsace), le Département du Haut-Rhin et la Région Grand Est ;

- autorise son Président à la signer ;

- décide d'attribuer une subvention de 3000 € à l'association Sprochrenner pour l'organisation de la course de relais « Sprochrenner » reportée à 2021. Le versement de cette subvention sera effectué en une fois, dès le caractère exécutoire de la présente

délibération.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY